

GÉRARDMER

21^{ème} FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM FANTASTIQUE DE GÉRARDMER

21st GÉRARDMER INTERNATIONAL FANTASTIC FILM FESTIVAL

29 janvier au 2 février 2014 | 2014, January 29th to February 2nd

FORMULAIRE D'INSCRIPTION | ENTRY FORM

1. FILM

Titre original | Original title:

Titre international (anglais) | International title (English):

Titre français (s'il existe) | French title (if any):

Pays de production | Country of production: **Année de production** | Year of production :

Si le film est retenu, sera-t-il présenté en première : mondiale européenne française Non

If the film is selected, will it be a: world premiere European premiere French premiere No

Festivals auxquels le film a déjà participé | Previous Festival participation :

Prix éventuellement reçus dans ces festivals | If any, awards won in these Festivals :

Site Internet officiel | Official Website:

2. PRODUCTION | DISTRIBUTION | VENTES | SALES

Société de production | Production company:

Nom du producteur | Producer :

Adresse | Address:

Tel: **Fax:** **E-Mail:**

Site Internet | Website:

Société de ventes à l'étranger | World Sales Company:

Nom du contact | Contact :

Adresse | Address:

Tel : **Fax :** **E-Mail :**

Site Internet | Website:

Distribution du film en France | French distributor (if any):

Nom du contact | Contact :

Adresse | Address:

Tel : **Fax :** **E-Mail :**

Site Internet | Website:

3. FICHE TECHNIQUE ET ARTISTIQUE | CREW & CAST

Réalisateur | Director:

Tel: Fax: E-Mail:

Merci de joindre une biographie du réalisateur en français & en anglais (50 à 80 mots) ainsi qu'une filmographie.
Please add a filmography and biography of the director (50 to 80 words).

Scénariste | Screenwriter:

Directeur de la photographie | Director of Photography:

Monteur | Film Editor:

Compositeur | Music Composer:

Interprètes principaux & rôles | Leading cast & characters :

.....

.....

Merci de joindre un synopsis en français & en anglais (50 à 80 mots) | A synopsis of the film is requested (50 to 80 words).

4. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES | TECHNICAL FEATURES

Durée du film | Running time: Image : Couleur | Color Noir et blanc | Black and white

Format de tournage | Original production format:

Cadre | Aspect Ratio : 1,37 1,66 1,85 2,35 Scope 16/9 4/3

Son | Sound : Mono Dolby A Dolby SR Dolby SR-D DTS SDDS

autre :

5. COPIES | PRINTS

Support de projection | Screening format: DCP HD Cam

Merci de noter que le festival ne projette pas de films en 3D | Please note that the festival is not equipped to screen 3D.

Langue(s) parlée(s) dans le film | Spoken language(s) in the film :

La copie est-elle sous-titrée en français ? | Is the print subtitled in French? : Oui | Yes Non | No

Si elle ne l'est pas, le sera-t-elle pour le Festival ? | If not, will it be for the Festival? : Oui | Yes Non | No

Nombre de copies fournies pour le Festival | Number of prints provided for the Festival : 1 2

Il est vivement conseillé aux participants de fournir 2 copies (présentation et secours) pour les projections lors du Festival | Participants are strongly advised to provide 2 prints for the Festival screenings.

Valeur de la copie en vue de l'assurance du film | Value of the print for insurance (in Euros) :

Responsable technique | Technical manager :

Tel : Fax : E-Mail :

Merci de se conformer au règlement joint pour les points concernant l'envoi et les frais d'expédition des copies ainsi que le sous-titrage des films | Please conform yourself to the regulations of the Festival regarding the shipment costs and the subtitling of the film.

6. DOCUMENTATION ET MATERIEL PROMOTIONNEL | DOCUMENTATION & PROMOTIONAL MATERIAL —

Pour les besoins du Bureau de Presse du Festival, merci d'envoyer avant le 17 janvier 2014 :

- le dossier de presse du film en français et en anglais (format PDF ou Word)
- une sélection de photos du film destinées à la presse (.jpg / haute définition)
- le film annonce et/ou extrait(s) du film en version originale sous-titrée en français de préférence (.mov ou .mp4 / Résolution : 1920 x 1080)
- 5 affiches et/ou affichettes (quantité indicative)

Ce matériel sera mis sur un serveur FTP spécialement dédié à la presse qui couvrira le Festival.

For the Press Office, please send no later than January 17th, 2014 :

- Press kit in English (PDF or Word file)
- Set of slides of the film that could be used by the journalists (.jpg / high definition)
- Teaser and/or TV clips in original version - with French subtitles if possible (.mov or .mp4 / Resolution: 1920 x 1080)
- 5 posters or original artwork (suggested quantity)

This material will be register on the Festival FTP for the journalists who will attend the festival.

Dans le cas où des extraits ne seraient pas disponibles, autorisez-vous le Festival et sous son contrôle à faire enregistrer plusieurs jeux de trois extraits d'un maximum de trois minutes chacun ? If TV clips are unavailable, do you authorise the Festival and under its supervision, to tape several sets of three TV clips of a maximum length of three minutes each?

Oui | Yes Non | No

Dans l'affirmative, envoi de ces extraits au prêteur de la copie et à ses frais ? If yes, return of these TV clips to the film lender at his expense? Oui | Yes Non | No

Attaché de presse | Publicist :

Tel : Fax : E-Mail :

7. PROJECTIONS ADDITIONNELLES | ADDITIONAL SCREENINGS _____

Le Festival organisera une ou plusieurs projections additionnelles du film, mais uniquement après accord avec le distributeur et/ou le producteur du film.

The Festival will organize additional screenings only upon prior agreement with the distributor and/or the producer of the film.

8. ENGAGEMENT DE PARTICIPATION | PARTICIPATION AGREEMENT

Société de production prêtant le film représentée par | Production company lending the film represented by :

Nom | Name : **Fonction** | Position :

Tel : Fax : E-Mail :

Pour le cas où la société prêtant le film n'est pas la société de production | If the company lending the film is not the production company :

Nom de la société | Name of the company :

Tel : Fax : E-Mail :

Représentée par | Represented by :

déclare être habilité(e) par la société de production à prêter sa copie du film au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et s'engage à ne pas retirer le film du Festival | declares to be empowered by the production company to lend the print of the film to the Gérardmer International Fantastic Film Festival, and commits to not withdrawing it from the Festival.

J'ai pris connaissance du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer et en accepte la teneur.

I have read the regulations of the Gérardmer International Fantastic Film Festival and accept them.

Date & Signature :

Merci de retourner impérativement ce formulaire dûment rempli avant le 20 décembre 2013 à:

Please return the form before December 20th, 2013:

LE PUBLIC SYSTEME CINEMA

Festival International du Film Fantastique de Gérardmer | Gérardmer International Fantastic Film Festival

Attn : Mr. Hédi Zardi

40, rue Anatole France - 92594 Levallois-Perret Cedex - France

Tél : (+33) 01 41 34 20 86 - Fax : (+33) 01 41 34 20 77 - Email : hzardi@lepublicsystemecinema.fr

REGLEMENT

Le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer dont la 21^{ème} édition se déroulera **du mercredi 29 janvier au dimanche 2 février 2014** est consacré au cinéma fantastique sous toutes ses formes : science-fiction, épouvante, surnaturel, étrange, ésotérisme, merveilleux,...

Le Festival de Gérardmer se compose des trois sections suivantes :

- une section compétitive internationale
- une section non compétitive internationale
- une section compétitive de courts métrages fantastiques francophones

Le Festival de Gérardmer a pour objet de promouvoir en France et en Europe les films du genre fantastique en leur apportant un véritable "label de qualité" qui leur garantira, au fil des ans, un impact de plus en plus considérable auprès du grand public.

Un jury international composé de personnalités attribuera les prix suivants :
- Le Grand Prix du Festival de Gérardmer
- Le Prix du Jury du Festival de Gérardmer

1. Pour pouvoir participer au Festival International du Film de Gérardmer, les films devront remplir les conditions suivantes :

- a) être diffusables en DCP ou HDCam
- b) être des longs métrages de fiction français ou étrangers (sections compétitives et non compétitives) produits en 2013.
- c) n'avoir participé à aucune manifestation cinématographique importante ou compétitive en France et/ou en Europe (à l'exception des marchés du film), sauf décision contraire des responsables du Festival.

2. Les films présentés au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer sont sélectionnés sous la responsabilité du Directeur du Festival. Celui-ci se réserve le droit de statuer sur tous les cas non prévus par ce règlement.

3. Les films seront officiellement candidats lorsque le formulaire d'inscription, dûment rempli et signé, sera réceptionné par le Bureau du Festival. Ce formulaire rempli constitue l'acceptation du règlement du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer. **La clôture des inscriptions est fixée au 20 décembre 2013.**

4. Les films proposés au comité de sélection du Festival International du Film Fantastique de Gérardmer doivent pouvoir être visionnés avant le 20 décembre 2013. Les sélections s'opèrent soit en organisant une projection pour le comité de sélection (sous-titrage non nécessaire pour un film en langue anglaise), soit en faisant parvenir un DVD au Bureau du Festival avant cette date. Dans le cas d'envois de DVD, ils devront être expédiés aux frais des candidats. Si l'expéditeur veut récupérer son DVD il doit l'envoyer avec une enveloppe de réexpédition prépayée.

5. L'adresse du Bureau du Festival est :
Le Public Système Cinéma | Festival International du Film Fantastique de Gérardmer
40, rue Anatole France
92594 Levallois-Perret Cedex - France
Attn : M. Hédi Zardi

6. Le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer prend uniquement en charge le transport des copies de Levallois-Perret à Gérardmer (aller/retour), ainsi que les frais de magasinage et d'assurance des copies.

7. Toutes les copies des films retenus pour le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer doivent être parvenues au secrétariat du Festival au plus tard le vendredi 17 janvier 2014. Ces copies doivent être techniquement parfaites. Il est vivement conseillé aux participants de fournir 2 copies (présentation et secours) pour les projections lors du Festival.

Les copies seront réexpédiées à leurs détenteurs à leurs frais dans un délai de 2 semaines après la fin de la manifestation.

Dans le cas où il serait demandé au Festival de conserver une copie au-delà de ce délai, ou dans le cas où les instructions de réexpédition n'auraient pas été communiquées au Bureau du Festival, le transitaire sera autorisé à réclamer au propriétaire de la copie les frais de magasinage et d'envoi qui lui sont dus.

Le Festival n'assume en aucun cas les dépenses de magasinage en dehors de celles précisées par le présent règlement.

8. Si une copie présentée au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer est perdue ou endommagée durant la manifestation, la compagnie d'assurances du Festival sera engagée à concurrence du prix de tirage de cet élément en laboratoire.

9. Les jours, lieux et heures de projection des films sélectionnés sont décidés par les organisateurs du Festival et seront communiqués aux participants dans la semaine du 20 janvier 2014.

10. Tous les films retenus seront présentés à Gérardmer en version originale sous-titrée en français. Une copie **en version originale sous-titrée en anglais** de chacun des films retenus dans la section compétitive internationale doit également pouvoir être mise à la disposition du Festival. Ces sous-titrages sont à la charge des participants.

11. Le Festival International du Film Fantastique de Gérardmer s'engage à ne présenter aucun film à quelle que personne ou quel qu'organisme que ce soit avant la première projection dans le cadre de la manifestation.

12. Afin d'être publié dans le catalogue officiel du Festival, la documentation sur chaque film candidat doit impérativement parvenir au Bureau du Festival avant le 27 décembre 2013. Celle-ci comprend :

- le formulaire d'inscription rempli et signé
- un synopsis en français et en anglais
- une biographie en français et en anglais du réalisateur
- une filmographie du réalisateur
- une photo du réalisateur (.jpg / haute définition)
- un jeu de photos du film (.jpg / haute définition)

Pour les besoins du Bureau de Presse du Festival, chaque participant devra faire parvenir au Bureau du Festival, au plus tard le 17 janvier 2014, le matériel suivant :

- le dossier de presse du film en français et en anglais (format PDF ou Word)
- une sélection de photos du film destinées à la presse (.jpg / haute définition)
- le film annonce et/ou extrait(s) du film en version originale sous-titrée en français de préférence (.mov ou .mp4 / Résolution : 1920 x 1080)
- 5 affiches et/ou affichettes (quantité indicative)

13. La participation au Festival International du Film Fantastique de Gérardmer implique l'acceptation totale du présent règlement par le producteur, le distributeur ou le représentant du film sélectionné.

